

Détermination du "code catégorie" et performances minimales associées				Code catégorie	Performances minimales							
Combustible	Type unit ou avec brûleur pulsé ?	Brûleur à prémélange ou sans prémélange	Année de fabrication		Indice de fumée MAXIMAL (Bacharach)	t° gaz combustion MAXIMAL (°C)	Teneur en CO2 MINIMALE (%)	Teneur en O2 MAXIMALE (%)	Teneur en CO MAXIMALE (mg/kWh)	Rendement combustion MINIMAL (%)		
Combustible Liquide Gazeux Air pulsé Air pulsé (séparable) Unit prémix^(*) autre que prémix^(*) (non-prémix)	Air pulsé		A partir de 1998	LP A	1		12	4.4	155	90	A partir du 30 mai 2017, reclassement en LP A	
			de 1988 à 1997	LP B	1		11		155	88		
			Avant 1988	LP C	2		10		155	85		
		Air pulsé (séparable)		A partir de 1998	GP A		200	8.5		110 ^(*)	90	A partir du 30 mai 2017, reclassement en GP A
			de 1988 à 1997	GP B		220	7.5		150 ^(*)	88		
			Avant 1988	GP C		250	6.5		270 ^(*)	85		
		Unit	prémix ^(*)	à partir de 2007	GUP A		180			110 ^(*)	90	A partir du 30 mai 2017, reclassement en GUP A
			de 1998 à 2006	GUP B		180			150 ^(*)	90		
			de 1988 à 1997	GUP C		200			150 ^(*)	88		
			avant 1988	GUP D		250			270 ^(*)	84		
			autre que prémix ^(*) (non-prémix)	à partir de 2007	GUnP A		200			150 ^(*)	88	A partir du 30 mai 2017, reclassement en GUnP A
			de 1998 à 2006	GUnP B		200			200 ^(*)	88		
			de 1988 à 1997	GUnP C		250			200 ^(*)	86		
			avant 1988	GUnP D		300			300 ^(*)	82		

(*) Brûleur prémix : le brûleur où la **totalité** de l'air comburant est mélangé au combustible avant le début de la combustion.
→ Brûleur prémix = brûleur à prémélange total.

(*) CO : + 15 mg/kWh en cas d'alimentation en butane ou propane
Ajouter après le "Code catégorie" (P) si alimentation au propane et (B) si alimentation au butane.

(*) Brûleur prémix : le brûleur où la totalité de l'air comburant est mélangé au combustible avant le début de la combustion.
→ Brûleur prémix = brûleur à prémélange total.

(*) CO : + 15 mg/kWh en cas d'alimentation en butane ou propane
Ajouter après le "Code catégorie" (P) si alimentation au propane et (B) si alimentation au butane.